



## **ORDRE DU JOUR**

**Séance extraordinaire  
À l'hôtel de ville à 18h30  
19 janvier 2026**

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1<sup>ère</sup> période de la parole au public;
4. Adoption. Règlement no 325-3 modifiant l'Annexe «F » du Règlement 325 relatif à la tarification des biens, services et activités de la Ville de Coteau-du-Lac;
5. Dépôt. Certificat du greffier. Règlement d'emprunt no EMP-343 décrétant une dépense d'un montant de 4 426 528 \$ et un emprunt de 2 426 528 \$ pour des travaux de mise à niveau des stations de pompage Blanchard et Soulangeois sur le territoire;
6. 2<sup>e</sup> période de la parole au public;
7. Levée de la séance.